



Domage sur chaudière suite à surtension

Par Papillon68

Bonjour,

À la suite d'une deuxième coupure générale de courant dans mon quartier, à quelques jours d'intervalle, durant 4 heures, une surtension s'est produite lors de la remise en service de l'électricité. Cela a grillé la carte électronique de ma chaudière.

J'ai contacté mon assureur Direct Assurance, mais ils refusent d'ouvrir un sinistre.

La conseillère affirme qu'il s'agit d'une simple ?coupure d'électricité?, non couverte par mon contrat, alors que le problème est bien une surtension ? ce qui est exactement l'inverse d'une coupure.

Je n'ai pas eu confirmation que j'ai bien la garantie ?dommages électriques?, mais le contrat n'exclut pas formellement les surtensions, et en tout cas ne mentionne que les coupures comme non prises en charge.

En parallèle, j'ai déjà envoyé une réclamation à Enedis, avec devis du chauffagiste qui confirme la panne due à la surtension, et la preuve de la coupure générale dans le quartier sur l'application Enedis, sans réponse à ce jour.

Est-ce que je dois maintenant me tourner vers le médiateur de l'assurance pour invoquer le problème de surtension, différent d'une coupure de courant ?

Ou dois-je plutôt insister auprès d'Enedis, espérant une prise en charge de la facture du chauffagiste ?

Merci pour vos conseils

Par calete

Bonjour,

Je vous conseille de voir ce lien où vous trouverez des informations utiles :

[url=https://www.mediateur-engie.com/faq/surtension-electrique-installation-interieure-responsable/]https://www.mediateur-engie.com/faq/surtension-electrique-installation-interieure-responsable/[/url]

cdt

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ayant déjà 2 fois subi ce type de sinistre, voici mon expérience.

Mon contrat couvre les dommages électriques.

Evidemment ce n'est pas la coupure qui a endommagé votre équipement, c'est la remise en tension !

Mon histoire (à 2 reprises)

L'assureur a indemnisé une somme évaluée par son expert après m'avoir réclamé la facture d'installation initiale et le devis+facture de la réparation. L'évaluation de l'expert était inférieure de 30% au devis de mon installateur, mais dans l'urgence j'ai réparé avant de le savoir.

J'ai gardé les pièces endommagées (1er cas : le bruleur de la chaudière, 2eme cas ; le moteur du portail) à disposition de l'expert qui a priori s'en fiche ...mais on ne sait jamais.

La franchise est aussi restée à ma charge aussi car ENEDIS même responsable de la surtension n'a jamais daigné

répondre et n'a rien assumé.

Et plus de 2 ans après le sinistre, j'ai laissé tomber l'affaire sans espoir d'autre résultat.